

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SESSION 2025

SUJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2

OPTION : DROIT PUBLIC ET QUESTIONS EUROPÉENNES

QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

Matériel autorisé :

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

L'utilisation de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdite.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de « brouillon » fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie, vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc...).

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1 sur 2 à 2 sur 2.

IMPORTANT

1. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.
2. Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.
3. Sous peine d'annulation de votre copie, **vous devez impérativement composer au titre de l'option que vous avez choisie lors de votre inscription au concours.**

MERCI DE NE TOURNER LA PAGE QU'AU SIGNAL DONNÉ PAR L'ADMINISTRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - DROIT PUBLIC ET QUESTIONS EUROPÉENNES			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 1 sur 2

QUESTION 1 : les révisions constitutionnelles de la 5^{ème} République **4 points**

Depuis sa rédaction initiale en 1958, la Constitution a été révisée à 25 reprises.

- a) Vous détaillerez 3 de ces 25 révisions en précisant leur objet
- b) Vous détaillerez la procédure de révision telle que définie dans l'article 89.

QUESTION 2 : article 50 du traité sur l'Union européenne **3 points**

- a) Qu'est-ce qu'un retrait volontaire de l'Union européenne (*article 50 du traité sur l'Union européenne*) ?
- b) Et quelle est la procédure à respecter pour un pays désireux d'utiliser ce mécanisme ?

QUESTION 3 : mesures de simplification de l'action publique locale **4 points**

Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale : vous détaillerez les 4 grands axes de cette loi en évoquant le sens et les enjeux qui y sont attachés.

QUESTION 4 : le Code général de la fonction publique **2 points**

- a) Qu'est-ce que le Code général de la fonction publique ?
- b) En quelle année est-il entré en vigueur ?

QUESTION 5 : le Conseil d'État **3 points**

- a) Quelles sont les missions du Conseil d'État ?
- b) Quelle est la composition du Conseil d'État ?
- c) Quelle est la place du Conseil d'État au sein des juridictions d'ordre administratif ?

QUESTION 6 : la Cour Européenne des droits de l'homme (CEDH) **4 points**

- a) Quel est le rôle de la Cour Européenne des droits de l'homme ?
- b) Comment fonctionne la Cour Européenne des droits de l'homme ?
- c) Quelles sont ses prérogatives de la cour Européenne des droits de l'homme par rapport à la Convention européenne des droits de l'homme ?

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - DROIT PUBLIC ET QUESTIONS EUROPÉENNES			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 2 sur 2

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SESSION 2025

SUJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2

OPTION : ÉCONOMIE ET QUESTIONS EUROPÉENNES

QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

Matériel autorisé :

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

L'utilisation de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdite.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de « brouillon » fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie, vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc...).

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1 sur 3 à 3 sur 3.

IMPORTANT

1. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.

2. Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.

3. Sous peine d'annulation de votre copie, **vous devez impérativement composer au titre de l'option que vous avez choisie lors de votre inscription au concours.**

MERCI DE NE TOURNER LA PAGE QU'AU SIGNAL DONNÉ PAR L'ADMINISTRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - OPTION : ÉCONOMIE ET QUESTIONS EUROPÉENNES			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 1 sur 3

QUESTION 1 : le Conseil de l'Europe**3 points**

L'action de la France au sein du Conseil de l'Europe

La France entretient une relation singulière avec le Conseil de l'Europe. En adhérant le 5 mai 1949 au traité de Londres instituant l'Organisation, la France en est devenue un des 9 pays fondateurs et demeure à ce jour, 75 ans après sa création, l'un de ses 4 grands contributeurs.

www.diplomatie.gouv.fr

- a) Quels sont les champs de compétences du Conseil de l'Europe ?
- b) Où siège le Conseil de l'Europe ?
- c) Combien de pays le Conseil de l'Europe regroupe-t-il ?

QUESTION 2 : les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)**4 points**

- a) Qu'est-ce que la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ?
- b) Citez les 6 catégories socioprofessionnelles (PCS).

QUESTION 3 : le chômage**4 points**

- a) Quelle est, au sens du bureau international du travail (BIT), la définition du chômage ?
- b) Comment le mesure-t-on en France ?
- c) Quelles sont les différences entre le chômage structurel et le chômage conjoncturel ?

QUESTION 4 : l'indice de développement humain (IDH)**3 points**

- a) Quels sont les critères intégrés dans le calcul de l'indice de développement humain ?
- b) Peut-on établir une corrélation entre le produit intérieur brut (PIB) par tête et l'indice de développement humain ?

QUESTION 5 : la Banque Centrale Européenne (BCE)**3 points**

- a) Quel est le traité fondateur de la Banque Centrale Européenne ?
- b) Quel est l'objectif principal assigné à la Banque centrale Européenne ?

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - OPTION : ÉCONOMIE ET QUESTIONS EUROPÉENNES			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 2 sur 3

QUESTION 6 : industrialisation et développement durable**3 points**

La loi industrie verte a été promulguée le 23 octobre 2024. Élaborée en concertation avec des acteurs de la société civile et des élus, puis examinée par les Parlementaires, cette loi vise à accélérer la réindustrialisation du pays et à faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe.

www.economie.gouv.fr

- a) Vous définirez les notions de « développement durable » et de « réindustrialisation ».
- b) Quelles sont les principales mesures contenues dans la « loi industrie verte » ?

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - OPTION : ÉCONOMIE ET QUESTIONS EUROPÉENNES			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 3 sur 3

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SESSION 2025

SUJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2

OPTION : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS

QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

Matériel autorisé :

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

L'utilisation de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdite.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de « brouillon » fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie, vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc...).

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1 sur 3 à 3 sur 3.

IMPORTANT

1. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.

2. Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.

3. Sous peine d'annulation de votre copie, **vous devez impérativement composer au titre de l'option que vous avez choisie lors de votre inscription au concours.**

MERCI DE NE TOURNER LA PAGE QU'AU SIGNAL DONNÉ PAR L'ADMINISTRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 1 sur 3

QUESTION 1 : les instances de représentation du personnel**2 points**

Depuis le 1er janvier 2020, toutes les entreprises d'au moins 11 salariés sont tenues de mettre en place leur comité social et économique (CSE).

- a) Présentez les missions, les compétences et la composition du comité social et économique.
- b) Quelles sont les 3 instances représentatives du personnel préexistantes ayant été remplacées par le comité social et économique ?

QUESTION 2 : l'emploi des travailleurs handicapés**4 points**

A l'occasion de la 6^{ème} Conférence nationale du handicap, qui s'est tenue à l'Élysée le 26 avril 2023, Emmanuel Macron a annoncé 70 mesures en faveur des droits des personnes handicapées parmi laquelle :

"l'environnement de droit commun s'adapte aux personnes handicapées". "Il faut cesser de les flécher vers des dispositifs spécifiques. Il faut que le monde professionnel s'adapte à elles". Les professionnels de Pôle Emploi/France Travail, appuyés par des experts de la sphère médico-sociale, seront leur "porte d'entrée" vers l'emploi et les aideront à déterminer l'environnement dont ils ont besoin (public, privé, entreprise adaptée...) "plutôt que de les assigner par défaut au milieu professionnel protégé".

- a) Quelles sont les obligations d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) pour les entreprises de plus de 20 salariés ?
- b) Qu'entend-on par « milieu professionnel protégé » ?
- c) Que signifie le sigle RQTH ?

QUESTION 3 : le contrat d'apprentissage**4 points**

« Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de suivre par alternance des périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis »

www.service-public.fr

- a) Selon vous, quelles sont les avantages, pour une organisation, d'embaucher un personnel en contrat d'apprentissage ?
- b) A partir de quel âge peut-on être apprenti ?
- c) Quelle est la durée du contrat d'apprentissage ?

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 2 sur 3

QUESTION 4 : laïcité et neutralité dans la fonction publique**3 points**

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a donné un nouvel élan à la laïcité en instaurant l'obligation de former tous les agents des trois versants de la fonction publique au principe de laïcité et en créant des référents laïcité dans les administrations

www.fonction-publique.gouv.fr

- a) Définissez la notion de laïcité
- b) Quelles sont les attributions des référents laïcité au sein des administrations ?

QUESTION 5 : compte professionnel de prévention (C2P)**3 points**

Le compte professionnel de prévention (C2P), anciennement dénommé compte personnel de prévention de la pénibilité, est entré en vigueur le 1er janvier 2015 par la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites.

www.moncompteformation.gouv.fr

- a) Qu'est-ce que le compte professionnel de prévention ?
- b) Quels sont les six facteurs de risques pris en compte au titre du compte professionnel de prévention ?

QUESTION 6 : validation des acquis de l'expérience (VAE)**4 points**

Le décret publié le 28 décembre 2023 (n° 2023-1378) met en application les dispositions de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 qui a initié une réforme de la procédure de validation des acquis de l'expérience

- a) Qu'est-ce qu'une procédure de validation des acquis de l'expérience ?
- b) Quelles sont les conditions pour y prétendre ?
- c) Quelles sont les nouvelles dispositions induites par le décret n° 2023-1378 publié le 28 décembre 2023 ?

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 3 sur 3

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SESSION 2025

SUJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2

OPTION : COMPTABILITÉ ET FINANCE

QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

Matériel autorisé :

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

L'utilisation de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdite.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de « brouillon » fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie, vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc...).

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1 sur 4 à 4 sur 4.

IMPORTANT

1. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.
2. Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.
3. Sous peine d'annulation de votre copie, **vous devez impérativement composer au titre de l'option que vous avez choisie lors de votre inscription au concours.**

MERCI DE NE TOURNER LA PAGE QU'AU SIGNAL DONNÉ PAR L'ADMINISTRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 1 sur 4

EXERCICE 1 : les amortissements**3 points**

La société T2T a acquis le 15 septembre N un véhicule pour un coût d'acquisition de 35 000 € HT.

Ce matériel a été mis en service le 1er octobre N et il est amortissable en mode linéaire. La durée prévue d'utilisation est de 5 ans et la valeur résiduelle du véhicule est estimée à 5 000 €.

- Date d'acquisition : 15/09/N
- Mode d'amortissement : Linéaire
- Date de mise en service : 01/10/N
- Durée : 5 ans
- Coût d'acquisition : 35 000 €
- Taux : 20 % (1/5)
- Valeur résiduelle : 5 000 €
- Montant amortissable : 30 000 €

EXERCICE	BASE	AMORTISSEMENT		VALEUR NETTE COMPTABLE
		DOTATION	CUMUL	
N	30 000.00 ^e			
N+1				
...				

- a) Vous définirez la notion d'amortissement d'un point de vue comptable
- b) Présentez le plan d'amortissement initial à la date d'entrée du matériel dans le patrimoine de la société TST

EXERCICE 2 : la variation des stocks**4 points**

Les soldes des comptes de l'entreprise commerciale ABC, au 31 décembre N et avant inventaire, sont les suivants :

- Achats de marchandises : 1 587 000 €
- Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats de marchandises : 7 935 €
- Stock initial net d'escompte de marchandises : 285 660 €
- Ventes de marchandises : 3 215 000 €

L'inventaire extracomptable effectué le 31 décembre N permet de constater un stock de marchandises en magasin de 556 282€. Les escomptes relatifs aux achats entrant dans l'évaluation du stock final s'élèvent à 832 €.

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 2 sur 4

- a) Calculez et interprétez la variation des stocks de marchandises
- b) Déterminez le coût d'achat des marchandises vendues
- c) Présentez l'extrait du compte de résultat correspondant
- d) Précisez l'impact de la variation des stocks sur le résultat de l'exercice

EXERCICE 3 : Vous définirez les termes suivants :

4 points

- a) Le compte de résultat
- b) Le besoin en fonds de roulement
- c) Le compte courant d'associé
- d) Le taux de rentabilité

EXERCICE 4 : le bilan comptable

5 points

La société XT a été fondée en 1932. Elle commercialise du sable, des granulats et autres concassés.

Actuellement, elle exploite 3 sites en Alsace. Ses clients sont des entreprises de construction, de travaux publics et des filiales du groupe pour l'activité de béton prêt à l'emploi, bétons bitumeux et produits en béton.

Après plusieurs années de prospérité, la situation de l'entreprise semble se dégrader : baisse du chiffre d'affaires et du résultat. Le gérant est préoccupé par la situation et a le sentiment que le contrôle de son entreprise lui échappe.

Page suivante le bilan comptable de l'entreprise au 31/12/2023 :

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 3 sur 4

ACTIF	Brut	Amort. et dépréc.	Net	PASSIF	
Actif immobilisé				Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles	60 000	10 000	50 000	Capital social	130 000
Immobilisations corporelles	324 000	110 000	214 000	Réserves	54 000
Immobilisations financières	15 000		15 000	Résultat	108 000
TOTAL I	399 000	120 000	279 000	TOTAL I	292 000
Actif circulant				Dettes	
Stocks et en-cours				Emprunts	75 000
Matières premières	24 000		24 000	Dettes fournisseurs	30 000
Produits finis	28 000		28 000	Dettes fiscales et sociales	20 000
Créances	60 000		60 000	Autres dettes	10 000
Disponibilités	36 000		36 000		
TOTAL II	148 000	0	148 000	TOTAL II	135 000
TOTAL	547 000	120 000	427 000	TOTAL	427 000

Ratio d'indépendance financière = capitaux propres / ressources stables

- Vous définirez la notion de bilan comptable
- Quelle est la valeur du patrimoine de cette entreprise au 31/12/2023 ?
- À quoi correspond la colonne « Net » à l'actif du bilan ?
- Calculez le ratio d'indépendance financière de l'entreprise pour l'exercice 2023. Commentez le résultat obtenu.

EXERCICE 5 : le plan comptable

4 points

Le plan comptable classe les comptes selon un mode de codification décimale. Un intitulé de compte a été attribué à chaque compte

- Vous indiquerez le nom du compte attaché à chacune de ces classes.
- En France, quel organisme, chargé de normaliser la présentation des comptes, est habilité à apporter des modifications au plan comptable ?

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - COMPTABILITÉ ET FINANCE			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 4 sur 4